

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGERE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY, Jean-Charles BEYNE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Sinem ERGUN

Excusée : Caroline BISSIERE

Procurations : Joël BEZANGER à Ph BRUGERE, Xavier ROUGERIE à Michel MAZALEYRAT

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

DELIBERATION N°2026-05-11 B : Travaux de restructuration du système d'assainissement – tranche 2 – Demande de subvention

Marie-José GUIGNABEL, adjointe au maire, rappelle les très importants investissements à réaliser sur la commune en matière d'assainissement collectif et du fait qu'il a été décidé de réaliser ceux-ci en deux tranches. L'enveloppe globale des deux tranches est subventionnée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Mme l'adjointe au Maire indique que cette délibération est présentée pour solliciter l'aide du Département de la Corrèze au titre de la seconde tranche dont le montant est de 982.000€ HT. Ainsi, une subvention du Département de la Corrèze, à hauteur de 10% permettra de réaliser l'ensemble du projet.

Mme l'adjoint au Maire précise que pour financer le solde de ces travaux, la collectivité aura besoin de recourir à un emprunt, raison pour laquelle l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal proposera d'approuver une décision modificative incluant cet investissement, et le besoin d'un emprunt dont le montant reste à affiner. Mme l'adjointe présente le Plan de Financement global :

Total des dépenses H.T. réhabilitation réseau d'assainissement	Tranche 1 en 2023 : 962 000 €	1 944 000.00 €	100 %
	Tranche 2 en 2026 : 982 000 €		
Aide Agence de l'eau Adour Garonne attribuée en 2021		1 024 800.00 €	52.72 %
Conseil Départemental de la Corrèze sur tranche 1	Aide attribuée en 2023 sur tranche 1 : 962 000 x 10%	96 200.00 €	4.95 %
Conseil Département de la Corrèze sur la tranche 2	Aide demandée en 2026 sur tranche 2 : 982 000 x 10%	98 200.00 €	5.05 %
Auto financement Commune HT		724 800.00 €	37.28 %

Et de fait, sollicite le Département pour 98.200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITE :

SOLLICITE le Département de la Corrèze pour l'attribution d'une subvention de 98.200€, correspondant à 10% de l'investissement HT engagé sur la tranche 2.

DIT qu'une négociation est entreprise avec les établissements bancaires pour souscrire un emprunt permettant de financer le reste à charge de ses importants travaux.

Pour extrait conforme,
Le 14 Septembre 2026

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Philippe BRUGERE